



2023/2129(DEC)

8.2.2024

AVIS

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section III - Commission et agences exécutives
(2023/2129(DEC))

Rapporteur pour avis: Romeo Franz

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue les efforts déployés par la Commission et l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA) pour adapter Erasmus+, le corps européen de solidarité et Europe créative à une réalité en mutation, notamment en relevant les taux d'aide individuelle pour les bourses afin de préserver leur caractère inclusif, en prolongeant les délais de candidature et la durée des projets et en recentrant volontairement les activités sur l'Ukraine, et préconise de renforcer encore les mesures d'inclusion et l'action en faveur de la participation de groupes vulnérables;
2. relève que, malgré le contexte difficile résultant des effets à long terme de la pandémie, de l'incidence de la hausse de l'inflation et des prix de l'énergie sur les bénéficiaires et de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, le programme Erasmus + a pu, en 2022, reprendre pleinement sa mission de longue date en faveur de la mobilité transnationale à des fins d'apprentissage, comme en témoigne le fait que le nombre de mobilités bénéficiant d'un soutien est comparable à celui d'avant la pandémie;
3. fait observer que l'année 2022 a vu le lancement ou le déploiement d'initiatives importantes telles que l'espace européen de l'éducation, le mécanisme de mixage MediaInvest, le nouveau programme de mobilité «Culture Moves Europe» et l'Année européenne de la jeunesse 2022; déplore les limitations du programme Culture Moves Europe, qui exclut le transport aérien pour les trajets inférieurs à 600 km et contraint ainsi les participants à des voyages plus longs et coûteux; note que le complément destiné à compenser ces coûts correspond à des possibilités de mobilité perdues pour un plus grand nombre de participants potentiels;
4. se félicite que la Commission et l'EACEA aient réussi à exécuter la quasi-totalité du budget pour Erasmus + et l'intégralité du budget pour le corps européen de solidarité en 2022, et qu'il ait même été nécessaire de redéployer des crédits provenant d'autres programmes pour couvrir les besoins de paiement; prend acte des difficultés liées à l'exécution des paiements du programme «Europe créative» en 2022, quelque 50 millions d'euros ayant été reportés à 2023 en raison de problèmes opérationnels et de retards dans les procédures d'octroi; prend acte des efforts déployés par la DG Éducation, jeunesse, sport et culture (DG EAC) et l'EACEA pour limiter les répercussions de ces retards et normaliser la situation en 2023;
5. observe qu'en 2022, le risque global de la DG EAC et de l'EACEA au moment du paiement est resté relativement faible et que leur taux d'erreur global est resté en deçà du seuil de signification de 2 %;
6. réaffirme la nécessité d'augmenter encore les enveloppes budgétaires des programmes de l'Union en faveur de la jeunesse, de la culture et de l'éducation, en particulier pour accroître son rayonnement ainsi que la participation des jeunes, des artistes et des professionnels moins favorisés, et pour soutenir l'éducation civique; demande à cet égard à la Commission de poursuivre sa coopération avec les États membres;

7. exprime de nouveau son inquiétude quant au profil budgétaire très décalé en fin de période d'Erasmus+; se félicite des 35 millions d'euros supplémentaires octroyés à Erasmus + en 2022 sur les instances du Parlement, qui contribuent à renforcer l'aide apportée aux élèves, aux étudiants, aux enseignants et au personnel qualifié fuyant l'Ukraine;
8. constate avec regret que les procédures de demande de financement de l'Union au titre de ces programmes restent souvent trop lourdes et créent des obstacles pour les bénéficiaires potentiels; prie instamment la Commission de simplifier la procédure de candidature pour les candidats au programme Erasmus + et de la raccourcir afin de garantir que les petites associations de bénévoles voient aboutir leurs demandes de financement; constate que les nouvelles mesures, notamment l'extension du système d'accréditation aux principaux volets du programme Erasmus +, ont simplifié l'accès aux financements pour les activités de mobilité;
9. souligne que le dispositif de mesures d'inclusion du programme Erasmus + adopté en 2021 semble porter ses fruits, comme en témoigne la progression de 23 %, entre 2021 et 2022, du nombre de projets dont l'égalité entre hommes et femmes était le principal objectif ou un objectif majeur explicite;
10. demande à l'OLAF de mener une enquête approfondie sur l'éventuelle utilisation abusive des fonds de l'Union dans le cadre d'Erasmus+ et du corps européen de solidarité par des réseaux d'associations présentant de faux projets afin de vérifier les récents signalements faits par certaines agences nationales à ce sujet ainsi que d'évaluer l'ampleur et l'importance de ces cas de fraude et d'analyser la façon dont ils sont traités par les autorités compétentes des États membres;
11. invite la Commission à formuler des propositions pour renforcer la confiance dans les mécanismes d'accréditation nouvellement établis, en veillant à ce que les demandeurs continuent de respecter pleinement les valeurs européennes après cette reconnaissance;
12. se félicite que les 3 millions d'euros supplémentaires alloués à l'Année européenne de la jeunesse 2022 sur les instances du Parlement aient permis de renforcer un certain nombre d'actions dans le cadre de celle-ci, telles que des projets de solidarité, de volontariat et de mise en réseau; souligne que les résultats positifs de l'Année devraient être pérennisés afin de garantir qu'elle laisse un héritage durable;
13. rappelle la nécessité de mesures financées par l'Union pour combler le fossé numérique dans l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie; invite la Commission à fournir une évaluation des plans des États membres pour la reprise et la résilience en la matière; demande à la Commission d'examiner et de soutenir activement les recommandations formulées par le Parlement concernant une dotation d'au moins 10 % pour l'éducation, 2 % pour le secteur culturel et 20 % pour la transformation numérique dans le cadre des plans de la FRR; déplore que le budget ne soutienne pas de façon adéquate l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle et de la robotique dans les secteurs de l'éducation et de la culture;
14. prend acte de la poursuite de la concentration du budget du programme «Europe créative» en début de période en 2022 afin d'atténuer les conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19 sur les secteurs de la culture et de la création; note que,

grâce à cette concentration en début de période, un nombre sans précédent de projets européens de coopération culturelle ont pu être sélectionnés en 2022; est toutefois préoccupé par le fait que la concentration en début de période de 2021 et 2022 pourrait entraîner une pénurie de fonds à partir de 2023 et déplore que le programme dans son ensemble reste sous-financé par rapport aux objectifs à atteindre, notamment en raison de son taux de souscription élevé;

15. se félicite de l'introduction récente d'un «financement en cascade» afin d'optimiser la portée du programme «Europe créative», en particulier pour les petites organisations; invite la Commission à poursuivre le développement de ces stratégies dans le cadre de tous les programmes pertinents pour le secteur;
16. se félicite du fait que presque tous les projets proposés dans le cadre du volet «Médias» doivent présenter une stratégie pour le renforcement des mesures en faveur de l'environnement dans le secteur; presse la Commission de s'appuyer sur ces résultats prometteurs et les recommandations de l'étude réalisée en 2022 sur la transformation écologique du programme «Europe créative» pour avancer plus résolument sur cette voie; invite la Commission à évaluer la mise en œuvre pratique de la politique d'écologisation dans les programmes de l'Union tels qu'Erasmus + et Europe créative en vue d'en améliorer l'efficacité, par exemple en ce qui concerne la politique actuelle en matière de modalités de déplacement durables;
17. demande une nouvelle fois de traiter d'urgence les questions en suspens concernant la protection des données à caractère personnel pour les bénéficiaires et les participants d'Erasmus + et du corps européen de solidarité, en particulier en ce qui concerne les transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers; prie instamment la DG EAC de déployer le nouvel «outil de transfert» immédiatement après autorisation du Contrôleur européen de la protection des données afin d'instaurer des garanties appropriées pour de tels transferts à l'avenir;
18. encourage la DG EAC et la DG CNECT à mettre pleinement en œuvre leurs stratégies antifraude;
19. se félicite du déploiement par la DG EAC d'un nouvel outil de gestion de projets pour les agences nationales, lequel comporte une nouvelle fonctionnalité en matière de risques et d'exclusions potentielles; encourage la DG EAC et la DG CNECT à mettre pleinement en œuvre leurs stratégies antifraude, notamment en proposant des actions obligatoires de sensibilisation en matière de fraude et de formation à la protection des données pour le personnel, en particulier pour les nouveaux arrivants, ainsi que pour les organismes chargés de l'exécution, et en organisant une enquête sur la sensibilisation à la fraude;
20. s'inquiète de ce que le taux élevé et récurrent de reports de l'EACEA pourrait être révélateur de problèmes structurels dans ses cycles d'exécution ou de planification budgétaire, que l'EACEA devrait traiter;
21. constate avec inquiétude que les problèmes concernant les outils eGrant pour les bénéficiaires des appels gérés par l'EACEA ont persisté en 2022; demande instamment à la Commission et à l'EACEA de régler ces problèmes informatiques une bonne fois pour toutes afin d'éviter toute répercussion sur la réalisation des objectifs, de réduire le

risque d'erreur et de simplifier les procédures; estime qu'une infrastructure informatique plus efficace et plus accessible faciliterait également l'accès des petits bénéficiaires aux ressources du programme;

22. souligne qu'Erasmus +, le corps européen de solidarité et Europe créative devraient se concentrer davantage encore sur la mise en œuvre de la priorité en matière d'inclusion, afin de mieux atteindre les autorités locales des petites communautés, rurales ou isolées, ainsi que les PME et les ONG travaillant avec des groupes vulnérables;
23. encourage l'EACEA à mettre rapidement en œuvre les recommandations de son service d'audit interne afin d'améliorer la qualité des transactions, telles que l'utilisation de listes de contrôle, la modification des circuits financiers et l'harmonisation des processus;
24. prend acte de l'évolution positive de la situation de l'EACEA en matière d'effectifs, qui avaient sensiblement augmenté à la fin de 2022;
25. se félicite des efforts déployés par l'EACEA pour mettre en œuvre le système de management environnemental et d'audit (EMAS) et l'encourage à redoubler d'efforts en poursuivant la mise en œuvre d'un plan de durabilité et en publiant le rapport sur la durabilité de l'agence;
26. insiste sur le fait qu'il est nécessaire de renforcer la coordination entre les différents acteurs mettant en œuvre des actions en faveur de l'éducation, de la jeunesse et de la culture, d'un côté, et les différents programmes, de l'autre, ainsi que d'améliorer la communication sur ces synergies;
27. demande que soit menée une évaluation conjointe du processus actuel de sélection des projets pilotes et des actions préparatoires, en vue de renforcer l'efficacité, l'efficience et l'équité de la procédure de pré-évaluation de maximiser par là-même leur potentiel de promotion d'idées stratégiques innovantes;
28. encourage la DG Connect à continuer de mettre en œuvre des stratégies d'éducation aux médias, telles que la Semaine européenne de l'éducation aux médias 2022, et insiste sur la nécessité de continuer à lutter contre la désinformation dans toutes les initiatives pertinentes de la Commission.

**ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES
DONT LE RAPPORTEUR POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS**

Conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur, le rapporteur pour avis déclare avoir reçu des contributions des entités ou personnes suivantes pour l'élaboration de l'avis:

Entité et/ou personne
Network of European Voluntary Service Organisation (NEVSO) TR: 363064351314-63

La liste ci-dessus est établie sous la responsabilité exclusive du rapporteur pour avis.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	11.1.2024
Résultat du vote final	+: 18 -: 1 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Asim Ademov, Christine Anderson, Andrea Bocskor, Tomasz Frankowski, Romeo Franz, Sylvie Guillaume, Irena Joveva, Petra Kammerevert, Niyazi Kizilyürek, Predrag Fred Matić, Peter Pollák, Marcos Ros Sempere, Michaela Šojdrová, Sabine Verheyen, Maria Walsh
Suppléants présents au moment du vote final	Ibán García Del Blanco, Domènec Ruiz Devesa, Viola von Cramon-Taubadel
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	Clara Aguilera

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

18	+
NI	Andrea Bocskor
PPE	Asim Ademov, Tomasz Frankowski, Peter Pollák, Michaela Šojdrová, Sabine Verheyen, Maria Walsh
Renew	Irena Joveva
S&D	Clara Aguilera, Ibán García Del Blanco, Sylvie Guillaume, Petra Kammerevert, Predrag Fred Matić, Marcos Ros Sempere, Domènec Ruiz Devesa
The Left	Niyazi Kizilyürek
Verts/ALE	Romeo Franz, Viola von Cramon-Taubadel

1	-
ID	Christine Anderson

0	0

Légende des signes utilisés:

- + : pour
- : contre
- 0 : abstention